

Marianne Faessel est nommée déléguée à la protection des données de l'Autorité de la concurrence

Publié le 11 septembre 2018

Marianne Faessel est nommée déléguée à la protection des données par décision d'Isabelle de Silva.

Le poste de délégué à la protection des données est nouvellement créé au sein de l'Autorité de la concurrence

Titulaire d'un DESS de droit européen des affaires de l'Université de Paris V René Descartes, d'un LLM de l'Université de Duke aux Etats-Unis et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Marianne Faessel débute sa carrière en 1998 au sein du cabinet d'avocats August & Debouzy à Paris. Elle rejoint le service juridique de la mission économique de l'ambassade de France à Washington, DC en 2001 et est nommée chef de ce service en 2003. Recrutée en 2010 au sein du service de la Présidence de l'Autorité de la concurrence, elle occupe depuis lors les fonctions de conseillère pour les affaires internationales.

Le rôle du délégué à la protection des données

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données, dit RGPD) met en place un délégué à la protection des données.

Le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- d'informer et de conseiller l'organisme qui l'a désigné, ainsi que ses employés ;
- d'être le point de contact pour toute question ;
- de coopérer avec la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Contact(s)

Yannick Le Dorze

Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)